



La réunion s'est tenue le mercredi 19 janvier 2021 à 20h00, en visioconférence, sur la plateforme Webex de la ville. Le diaporama utilisé est fourni en annexe.

### Etaient présents :

- de la Ville :
  - Samuel Besnard, septième adjoint, Développement urbain et métropolitain, Grands projets, Espaces publics,
  - Laetitia Boutrais, sixième adjointe, Culture et patrimoine, déléguée au quartier Ouest Sud et Cité Jardins,
  - Sylvie Darracq, conseillère municipale déléguée, Collèges, et élue référente,
  - Julien Jabouin, troisième adjoint, Transition écologique, Défi climatique, Nature en ville et déchets,
  - Jean-Paul Notte, chargé de mission,
  - David Petiot, conseiller municipal délégué, Énergies et mobilités,
  - Vera de Sousa, chargée de mission participation citoyenne,
- Amélie Gentilini, représentante de l'association Pari Solidaire,
- Fatoumata Diawara, animatrice du Conseil Citoyen Cité Jardins,
- une dizaine d'habitants,
- les animateurs du Conseil de Quartier Ouest Sud : Catherine Chollet, Jean Darracq, Philippe Delpech, Philippe Macé, Caroline Pressouyre

### 1) Présentation de l'association Le Pari Solidaire

Le conseil de quartier souhaite présenter à chaque séance une association.

Amélie Gentilini a présenté l'association « Le Pari Solidaire » dont l'objectif est de créer du lien intergénérationnel : une personne âgée de 60 ans, ou plus, héberge un(e) jeune de 18 à 30 ans, en échange de présence, menus services et/ou d'une indemnisation de loyer modérée (350€ / mois maximum), le ou la jeune ne se substituant pas à une aide de vie.

Un partenariat avec Cachan a été créé en 2018. Jusqu'à 4 jeunes ont été hébergés sur Cachan, mais à ce jour, le Pari Solidaire ne compte pas de cohabitation à Cachan.

Si vous êtes intéressés : contact [amelie.gentilini@leparisolidaire.fr](mailto:amelie.gentilini@leparisolidaire.fr) ; site internet : <https://www.leparisolidaire.fr>

### 2) Informations sur la gestion des déchets

Le Conseil de Quartier a tenu à faire le point sur les règles de gestion des déchets qui concernent toute la ville et qui ont pu évoluer ces dernières années. Toutes les règles sont disponibles sur le site de la ville (<https://www.ville-cachan.fr/cachan-pratique/proprete-environnement/424-collecte-des-dechets>) et dans le support de présentation de la présente réunion (cf en annexe).

- **Quelques précisions ou rappels de consignes** ont été donné(e)s en séance par Julien Jabouin ou Catherine Chollet :
  - Un 8ème composteur va bientôt être installé dans le quartier de la Plaine (ces composteurs de quartier sont gérés par le collectif [composterre@lilo.org](mailto:composterre@lilo.org)),
  - Il est possible d'obtenir un bac de compost individuel auprès de la Maison de l'Environnement, à Arcueil,
  - Il est possible d'obtenir un couvercle jaune pour remplacer le couvercle bleu du bac du tri sélectif auprès de l'Ambassadrice du tri : 01 49 69 69 08,
  - Désormais, les encombrants sont ramassés sur toute la ville le jeudi matin ; il faut les sortir juste la veille au soir,
  - Les bacs ne doivent pas débordés, notamment s'il s'agit de déchets légers dans le bac jaune,
  - Dans le bac jaune, tout déchet en plastique est autorisé, le déchet concerné étant de préférence constitué d'un seul type de matière plastique ; d'une manière générale, en cas de doute sur un déchet, il est conseillé de le jeter dans le bac vert, afin de limiter les risques de rejets dans l'usine de tri,
  - Pour savoir si telle ou telle chose se trie => <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>
  - Les bacs sont censés être rentrés dans la matinée de la collecte,
  - La collecte des biodéchets sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; elle sera organisée par Le Territoire, c'est-à-dire l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
  - Des opérations de type « Je nettoie mon quartier » peuvent être envisagées de différentes manières :
    - dans le cadre de la « Journée de la Terre » le 22 avril 2022,
    - à l'initiative des Conseils de Quartier,
    - lors du « Cleanup Day », le 17 septembre 2022
- **Les déchetteries** ont également été évoquées :
  - La déchetterie d'Ivry-sur-Seine est toujours en travaux, et ce, pour un temps indéterminé,
  - D'autres déchetteries sont accessibles aux cachanais (celle d'Arcueil, par exemple), toujours sur présentation d'un justificatif de domicile,
  - A l'initiative d'un habitant, Julien Jabouin a convenu de mener une réflexion sur la cohérence et la récurrence (pas toujours hebdomadaire) des créneaux d'ouvertures des déchetteries accessibles.



Suite à cette réunion du Conseil de quartier et les éléments partagés avec les habitant·es, un travail de mise à jour du site internet de la Ville a été amorcé avec le service communication.

### 3) Calendrier des travaux et aménagements

Des précisions ont été donné(e)s en séance par Samuel Besnard, Philippe Delpech et Hervé Judéaux, par rapport au support de présentation de la présente réunion (cf en annexe) :

- **EcoQuartier :**
  - Samuel Besnard a indiqué que la consultation était quelque peu prolongée en raison d'exigences techniques spécifiques concernant des bâtiments prévus au-dessus de la gare,
  - Samuel Besnard a également réprécisé l'importance du Jury Citoyen, dont la note compte pour 10% et repose sur des critères non techniques,
  - Hervé Judéaux, qui fait partie du Jury Citoyen, a précisé que 8 réunions avaient eu lieu depuis septembre 2021 ; la prochaine réunion est prévue à la mi-février, dans l'objectif de dévoiler le lauréat parmi les quatre candidats, au mois de mars
- **Campus Cachan (ex-ENS) :**
  - Aivancity et l'EPF sont installés,
  - Seuls les étudiant(e)s et personnels de ces deux écoles ont actuellement accès au site qui est encore en chantier. L'objectif reste toujours d'ouvrir le campus au public, à moyen terme, en le rendant traversant pour tous les types de circulations douces
- **Immeuble Arobase (entre le pont du Loing et la RD920) :**
  - Le chantier a pris du retard, notamment en raison du changement d'entrepreneur, et de difficultés de livraisons de matériaux et équipements (le transformateur nécessaire au fonctionnement du TGBT - Tableau Général Basse Tension - n'a toujours pas été réceptionné) ...
  - La livraison est prévue fin 2022 ; le parking et ses 51 places publiques (mode de gestion restant encore à définir) seront mis à disposition au même moment,
  - Les poteaux électriques placés rues Condorcet et rue Chaptal seront retirés seulement à la fin du chantier
- **Passage du Loing :**
  - Le passage entre le pont du Loing et la RD 920, le long de l'immeuble Arobase, sera aménagé suite aux travaux du paysagiste Marc Félix ; une concertation avec les habitants est prévue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022,
  - Pour la Ville, il s'agit d'améliorer ce passage et de rendre plus agréable ses accès. Dans le cadre des questions reçues, un habitant a demandé des arbres supplémentaires.
- **Promenade du Loing et du Lunain :**
  - L'espace de jeux correspondant au projet sélectionné dans le cadre du budget participatif et initialement prévu au centre du carrefour des avenues Chateaubriand et Jean Jaurès, sera installé le long de la promenade du Loing,
  - Le terrain de boules sera placé à proximité de la rue Camille Desmoulins
- **RD920 :**
  - Un Comité de Pilotage a eu lieu fin novembre 2021, avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine (Maitre d'ouvrage du projet) et celui du Val de Marne,
  - Les travaux débiteront en 2024 par le secteur « Bourg-la-Reine – Cachan » et devraient s'achever en 2028,
  - L'idée d'un transport de surface en site propre sur le terre-plein central, bien que défendue par le Conseil Départemental du Val de Marne, n'a pas été retenue ; toutefois, la réversibilité de l'aménagement de cet espace pourrait être envisagée,
  - Les pistes cyclables feront au moins 1,80m de large et disposeront d'un dénivelé par rapport aux trottoirs,
  - Les avancées des terrasses des cafés et restaurants devront s'adapter à la nouvelle configuration. Pour le droit de voirie, les autorisations ne vont pas au-delà du début des travaux,
  - Le terre-plein central végétalisé paraît maintenu par le CD92 au détriment des trottoirs
- **Bus 197 et 162 :**
  - A partir du 14 janvier 2022, en lien avec la prolongation de la ligne de Métro 4 sur Bagneux et l'ouverture de la nouvelle gare terminus « Lucie Aubrac », le tracé des bus 197 et 162 est modifié pour desservir cette nouvelle gare (cf <https://www.ratp.fr/sites/default/files/inline-files/note%201V%20197%20new.pdf>),
  - Suite à l'insistance de la Mairie de Cachan, entre autres, il a été décidé que la ligne 197 relierait toujours Cachan à la Porte d'Orléans



#### 4) Parole aux Habitants

- **Prolifération des rats**, à proximité du RER Bagneux :
  - Ce fait a été signalé peu de temps avant la séance et a été remonté au Service d'Hygiène de la Mairie,
  - Le problème est connu et des expérimentations sont menées pour éliminer ces nuisibles de manière douce
- **Localisation des agents municipaux** sécurisant la traversée des rues les plus passantes sur les trajets scolaires :

Un habitant a regretté que depuis début 2022 au moins, il n'y a plus d'agent au niveau de l'avenue du Président Wilson, là-même où un accident mortel a eu lieu en 2020, alors qu'un agent est toujours positionné rue Bonnet, à hauteur des rues Condorcet et de l'Espérance, endroit certes dangereux, mais beaucoup moins fréquenté par les écoliers.
- **Dégradation de la toiture de la piscine** :

Un habitant a indiqué que la toiture de la piscine se délitait régulièrement avec des morceaux qui tombent, entraînant sa fermeture régulière, en particulier en hiver ; cet habitant a donc demandé si des réfections un peu profondes sont prévues à court moyen terme.
- **Circulation rue de la Somme** :

Une habitante rapporte la dangerosité rue de la Somme avec des véhicules stationnant à cheval sur les trottoirs et des véhicules rapides voulant éviter le feu avenue Wilson.
- **D'autres questions** ont été reçues et répondues par messagerie.

#### 5) Stationnement et circulation

- **Gestion de l'urbanisme et de la circulation, processus décisionnel** :
  - Les élus travaillant sur l'urbanisme et les modes de déplacement sont :
    - Samuel Besnard : septième adjoint, Développement urbain et métropolitain, Grands projets, Espaces publics,
    - David Petiot, conseiller municipal délégué, Energies et mobilités,
    - Pierre-Yves Robin, conseiller municipal délégué, Prévention, médiation, sécurité et police municipale
  - Au niveau de la direction technique, Emilie Mampionona a remplacé Philippe Olivier,
  - La Mairie travaille avec le Territoire (Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre) qui a la compétence « aménagement de voiries ». Pour mobiliser des financements existant au niveau de la Région, le Territoire s'adresse à un bureau d'études,
  - Le Territoire étant en réorganisation (changements dans les effectifs, départs, nominations ...), il est difficile d'établir un planning pour le moment.
- **Toute la ville en zone 30** :
  - L'objectif de la Mairie est de rendre toute la ville en zone 30 sauf les grands axes et/ou voies départemental(e)s. Pour rappel en zone 30, le piéton est prioritaire partout et les passages piétons peuvent devenir facultatifs,
  - La Mairie a donc élaboré, en collaboration avec le Territoire, un plan de la ville avec un zonage, afin de mobiliser les financements de la Région.
- **Quartier Chateaubriand ou Saint Jean** :
  - Une réunion a eu lieu le vendredi 14 janvier 2022 entre les élus précités et le Territoire, afin de faire le point suite à la balade du 21 septembre 2021,
  - Des règles de base ont été définies, à partir desquelles la commission stationnement & circulation pourra faire des propositions :
    - Les axes « inter-quartiers » telles que les avenues Chateaubriand, Jean Jaurès, Paul Vaillant Couturier et Pont Royal restent à double sens ; les autres rues sont des dessertes pouvant faire l'objet de sens uniques vers un axe traversant (rue de la Somme vers l'avenue Chateaubriand, par exemple),
    - Cette réorganisation de la circulation s'accompagne d'aménagements permettant de ralentir la circulation telle que la création de places de stationnement en quinconce, des surélévations, des renflements de trottoirs au niveau de l'entrée dans le quartier ou niveau des carrefours dangereux ...
  - Certains carrefours dangereux nécessiteront des interventions plus lourdes impliquant une réalisation moins rapide que prévue, avec au préalable une réflexion concertée (Territoire – Ville – Commission) sur le choix des dispositifs :
    - Carrefour en étoile au niveau du croisement des avenues Victor Hugo et Paul Vaillant Couturier, et des rues de l'Alsace et des Lilas,



- Carrefour en étoile du croisement des avenues Chateaubriand et Pont Royal, et des rues de l'Yser et de la Marne,
  - Carrefours entre l'avenue Jean Jaurès et les rues d'Alsace et de la Lorraine,
  - Carrefour devant l'église Saint Jean où se croisent les rues de Verdun, de la Marne, d'Alsace et d'Estienne d'Orves
- **Quartier Lumières Sud :**
    - Le budget pour le traçage au sol en bleu a été défini ; il n'y aura pas de rues en zone rouge,
    - L'expérimentation de la mise en sens unique des rues Chaptal (Pont du Loing vers rue Bonnet), Condorcet (rue Bonnet vers rue Pascal) et Pascal (rue Condorcet vers rue Chaptal) est actée ; des aménagements seront à prévoir pour limiter la vitesse,
    - Une balade est planifiée le mardi 8 février, à 16h00, le départ se situant à l'angle des rues Bonnet et de la Coopérative, avec les élus sus-cités, la Direction Technique et un représentant du Territoire,
    - Le stationnement « sauvage », à cheval sur le trottoir, s'avère trop répétitif, notamment dans les rues Ampère et de l'Armistice, ainsi qu'en haut de la rue Bonnet ; du mobilier urbain sera installé comme cela a déjà été fait rue Lavoisier
    - Rapportée par une habitante, la pose d'un panneau supplémentaire de sens interdit depuis la Rd920 sur la rue Lavoisier a diminué la circulation en sens interdit sans toutefois l'éliminer,
    - Un habitant a rappelé la pertinence que les véhicules des riverains, pour lesquels la carte de stationnement dématérialisée est à jour, puissent être clairement identifiés par tout automobiliste extérieur au quartier, de manière à renforcer la visibilité de la zone bleue ; cette identification pourrait simplement se faire à l'aide d'un carton disposé derrière le pare-brise qui serait fourni par la Mairie, et sur lequel il y aurait une mention (texte, logo...) officielle de la Ville. Ceci vient compléter la dématérialisation du contrôle par les agents, et non la remplacer.

## ***Prochaine réunion du Conseil de quartier printemps 2022.***

***Pour toute question, toute proposition de sujets ou de participation à des commissions ou à l'animation du Conseil de quartier, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [coqos.cachan@gmail.com](mailto:coqos.cachan@gmail.com)***

*Annexe :*

Lien vers le diaporama de la réunion : [PresentationCoqOs2022-01-19v1.0.pdf](#)